



Rapport de réunion du 16 août 2004 sur le plan de développement communal de Rédange-sur-Attert

Personnes présentes :

- Administration Communale de Rédange
 - Conseil Communal
- TR-Engineering
 - Mme Truffner Uta
- Atelier d'Architecture et de Design
 - M. Clemes Jim
 - Mme Michaux Sophie
- Etudes et Formation
 - M. Ant Marc
 - Mme Kandel Sylvie
- Les commerçants de la ville de Rédange.

Objectif de la réunion :

Discussion de la situation des commerçants de la commune de Rédange dans le contexte général du futur développement communal intégré.

Discussion des différentes possibilités en vue d'accroître l'attractivité de la commune de Rédange et d'attirer davantage de clients.

Compte-rendu :

Après que Mme Truffner ait présenté brièvement les résultats de l'enquête auprès des commerçants de Rédange, M. Ant commence par animer le débat en insistant d'abord sur les points évoqués lors de la dernière réunion grand public.

Le débat est ensuite lancé en encourageant les commerçants à exprimer leurs propres idées et doléances concernant le futur développement de la Commune.



En résumé, on peut retenir que ce débat s'est globalement exprimé autour de trois thèmes, à savoir :

- Le développement urbain de la ville de Réding, ainsi que des localités appartenant à la commune ;
- L'accessibilité de la ville : centre-ville et périphérie ;
- L'intégration des différentes zones d'activités de la ville de Réding

Points de discussion :

1. Le développement urbain de la ville

La question primordiale a été posée : Où est-ce que se situera le noyau de la ville d'ici 3 à 5 ans ?

A ce sujet, l'audience, composée principalement de commerçants de la Commune, tend à souligner l'importance du maintien actuel de la qualité de vie afin d'attirer de nombreux nouveaux habitants. Cette qualité de vie doit néanmoins être liée à une urbanisation et une commercialisation croissante, ce qui est loin d'être évident à présent.

Les idées, constatations et arguments qui ont été avancés tournent autour de plusieurs pôles :

- Il manque une « impulsion » pour que des non-résidents se déplacent à Réding. A l'heure actuelle, les personnes potentiellement intéressées ne se sentent probablement pas suffisamment attirées par la ville, comme elle semble manquer d'ambiance, c.-à-d. de terrasses et d'activités d'animations. L'audience conclut qu'il faut investir dans ce domaine afin d'attirer davantage le tourisme national et international – non pas dans un boulevard de contournement de la ville de Réding, comme ce dernier entraverait négativement le progrès urbain et commercial de la ville.

Ce constat d'un manque d'ambiance mène les commerçants à se poser la question suivante : Quels aspects doit prendre le nouveau noyau d'une ville ? Après discussion, les commerçants constatent qu'un noyau urbain doit être animé et attractif, et se faire valoir d'un éventail de commerces différents. Ils constatent également que tel est déjà le cas, l'offre existante est en effet assez variée, ce qui présente indéniablement un aspect positif.



Cependant, les commerçants revendiquent à l'unanimité la nécessité de créer un cadre attractif, voire une ambiance particulière au sein de la ville de Rédange. L'idée d'un étang ou d'un kiosque central est avancée.

- L'idée d'un agrandissement du noyau urbain existant (Grand-rue) en direction de la vallée de l'Attert est évoquée. A cette proposition est objectée le danger du débordement fluvial de l'Attert et les dégâts qui pourraient s'en suivre.

Cet argument est cependant réfuté par M. Schneider qui fait référence à la zone inondable reprise sur le P.A.G. Un nouveau projet d'extension urbaine ne pourra en aucun cas s'étendre jusqu'aux limites de la zone inondable potentiellement indiquée.

A l'heure actuelle, Redange ne dispose pas d'infrastructures suffisantes pour répondre aux besoins des jeunes. Les commerçants ont donc proposé, toujours dans un souci d'augmenter l'attractivité de la ville pour tous groupes de publics, d'aménager davantage d'espaces pouvant accueillir avant tout les jeunes, comme par exemple : des espaces réservés au skating, streetball, lieux de rencontres divers, aires de jeux pour différents groupes d'âge, etc.

- En plus une flagrante carence voire absence d'offres d'hébergement, de gastronomie et de petite restauration a également été relevée par le plenum. Il a également été proposé de favoriser une animation prolongée en soirée « après 18 heures » pour le centre de Redange.
- Les participants de la réunion ont également discuté de la possibilité de diversifier davantage l'offre commerciale au centre-ville, par l'implantation d'une grande surface (Cactus ou autres) au sein du noyau de Redange, à proximité de la Grand-Rue. Cette proposition ne vise pas pour autant entraver sur la qualité de vie élevée, mais se conçoit dans la perspective de compléter, revaloriser ou revitaliser les commerces de proximité actuels existants. Il est ainsi attendu des effets de synergies entre grands et petits commerces du point de vue « offres » et « attraits ».



2. L'accessibilité vers la ville (centre et périphéries)

- Afin de réduire le problème d'accessibilité vers ou à la commune (en provenance de la grande voirie), les commerçants développent l'idée d'une liaison directe, sous forme d'une voie express, entre Steinfort et Rédange afin de mieux rattacher le CDA Redange à l'autoroute Luxembourg – Arlon.
- En ce qui concerne la fréquence de circulation ainsi que la fluidité du trafic à l'intérieur de Redange, les participants évoquent le scénario de supprimer le sens interdit dans la Grand-Rue ainsi que dans la rue des Tilleuls. L'idée de faire du centre de Rédange une zone à circulation limitée à 30 km/h, voire même une zone piétonne est également évoquée. A savoir que cette dernière variante (zone piétonne présuppose une solution adéquate et efficace du problème du déchargement et du chargement.
- Afin de réduire la charge et la fréquence de circulation à l'intérieur du noyau urbain de Redange au maximum, mais aussi afin de réduire les problèmes actuels de parking (le nombre d'emplacements de proximité étant limité), les commerçants proposent la construction d'un parking d'accueil, éventuellement couvert à la périphérie du noyau.
- Sur le thème de l'amélioration du transport public et sur base du constat d'un dysfonctionnement manifeste entre les différents pôles urbains (Noyau – Zo. d'activit. – Lycée/Ce.Loisirs et des axes de liaisons existants, absence de liaisons piétonnières et cyclistes), le plénum évoque l'idée d'un « Solar-Citybus », notamment pour garantir le lien entre les différentes parties de la ville : Noyau « Grand-Rue » – Zones d'activités, Lycée/Centre Sports&Loisirs.

D'autre part, l'offre de transport public local desservie par un véhicule motorisé par cellules solaires représente encore de nos jours une innovation et pourrait aussi contribuer à la renommée ainsi qu'à l'attractivité de la ville de Redange.

- Une autre revendication articulée se réfère à une nette amélioration de l'accès existant au Centre – Grand-Rue de Redange à partir du CIPA situé en périphérie.



3. L'intégration des différentes zones / pôles d'activités

- o La discussion est lancée sur un constat général : la ville de Réding comporte plusieurs pôles d'activités :
 - 1° la Grand-Rue avec la Rue de Reichlange, avec pour idée de les étendre vers la vallée de l'Attert ;
 - 2° le pôle commercial actuel avec le centre commercial Cactus ainsi que la zone d'aménagement public avec le centre sportif et des loisirs, le lycée et le centre médical ;
 - 3° les zones d'activités économiques : « Solupla » et « An Riner ».
- o Sur cette base, les participants au débat ont lancé l'idée de lier ces zones afin d'augmenter l'attractivité et l'accessibilité du centre ville, notamment en intégrant un cheminement vers la vallée de l'Attert. De plus, ils ont opté en majorité pour donner aux entreprises la possibilité de rester sur leurs sites originaires du côté de la Grand-Rue, tout en gardant la possibilité de s'étendre suivant leurs besoins spécifiques vers la vallée.

Intervention particulière :

Après cette partie du débat, M. Jim Clemes, architecte, intervient afin d'ajouter quelques précisions, à savoir :

- o La croissance commerciale augmente avec la croissance de la population. Or, la commune a noté une baisse de la population de 2000 à 2001, ce qui pourrait éventuellement poser problème pour l'avenir commercial de Réding.
- o Toutes les parties concernées et sollicitées ne seront peut être pas satisfaites des concepts et solutions avancées dans le cadre du programme de développement communal engagé.
- o Il est important d'établir un lien entre le pôle commercial « Cactus » et le pôle public « Lycée/Loisirs/Sports » d'une part et le noyau urbain « Grand-Rue » d'autre part.
- o Dans cette perspective, il faudra passer aux visiteurs tout comme aux autochtones le message important que le noyau « Grand-Rue » seul et isolé ne pourra pas renfermer toute la panoplie d'offres aux clients et visiteurs de Réding. A cet effet, il est également important d'intégrer les zones d'activités « SOLUPA » et « An Riner » dans les concepts de développement communal.



- Suivant les décisions prises et envisagées dans le contexte de la stratégie de développement, une discussion sur les priorités et les possibilités des moyens budgétaires communaux sera à mener. Dans ce contexte, la Commune devra surtout veiller au contrôle de l'évolution du coût des terrains et des immeubles suivant leurs affectations et mixité potentielles, ceci tant au noyau qu'à la périphérie du CDA de Redange.
- Il est important, surtout en ce qui concerne la Grand-Rue, d'intégrer activités commerciales (R.CH des immeubles) et lieu de vie (à l'étage des immeubles), afin d'assurer une mixité des fonctions urbaines et de garantir ainsi aux commerçants installés depuis longtemps dans leurs commerces, de pouvoir y rester également en tant que résidents et propriétaires de leurs commerces.

Les concepts de développement devront en outre rechercher et développer les potentialités de réaffectation et de revalorisation de bâtiments existants, toujours dans la perspective d'une mixité des fonctions urbaines spécifiques.

Résumé :

- Création d'un espace de vie et d'attractivité au centre de Redange où lieux de vie et d'activités socio-économiques peuvent coexister.
- Intégration de la vallée de l'Attert dans cet espace multifonctionnel, voire dans l'image de la ville.